

CHARTRE POUR L'ORSAC

Cette chartre constitue une référence commune proposée à tous les acteurs bénévoles et salariés de l'ORSAC.

Fidèle à ses origines

Dès sa création en 1937 par des patients en sanatorium, l'ORSAC fixait sa ligne de conduite :

"Créer et faire fonctionner des établissements collectifs où tout serait mis en œuvre, non seulement pour la guérison des malades mais pour le développement de leur personnalité et leur réinsertion dans la vie familiale, professionnelle et sociale".

L'ORSAC entend, dans un cadre désormais laïc, rester fidèle à l'éthique de ses fondateurs imprégnée d'un humanisme chrétien d'avant-garde. Sa finalité première vise à tout mettre en œuvre pour accueillir, soigner, accompagner, responsabiliser et insérer chacune des personnes accueillies.

L'ORSAC s'est révélée au fil du temps un catalyseur d'opportunités et d'initiatives, s'ouvrant à de nombreux domaines du sanitaire, du médico-social et du social. Elle accueille à présent, dans ses 18 établissements et services, une population de jeunes, d'adultes et de personnes âgées fragilisés par des handicaps psychiques, physiques ou sociaux, permanents ou passagers.

Acteur responsable et engagé

L'ORSAC s'impose des critères d'exigences en termes de qualité, d'indépendance, d'écoute et de personnalisation de la relation, permettant à chacun de trouver ou de retrouver son autonomie et de s'intégrer au mieux dans son environnement. Ce sont les mêmes exigences qui animent l'Orsac, en tant qu'employeur, vis-à-vis des collaborateurs salariés.

Elle veut agir en liaison étroite avec les autres acteurs de la vie publique et sociale qui, comme elle, ont le souci d'inscrire la dignité et le respect fondamental de la personne accueillie au cœur de leurs préoccupations et de leurs actions.

Elle cherche en permanence à concilier sens des responsabilités et engagement :

- En s'appuyant sur la complémentarité et la collaboration entre un fort engagement des bénévoles et le professionnalisme des salariés.
- En privilégiant une organisation décentralisée où le principe de subsidiarité est affirmé pour permettre la responsabilisation de tous.
- En mettant en œuvre une politique active de gestion des ressources humaines.
- En étant soucieuse d'une bonne gestion et d'une utilisation optimale des fonds publics importants qui lui sont confiés dans le cadre des missions d'intérêt général.
- En veillant à assurer l'expression et le droit des usagers et de leurs familles dans toutes ses activités.
- En faisant connaître ses réalisations, ses propositions, et ses prises de position.

Tournée vers l'avenir

Afin d'assurer toujours mieux sa mission, L'ORSAC marque sa volonté d'innovation permanente grâce à :

- Une veille stratégique permettant d'anticiper et de répondre efficacement aux évolutions et besoins nouveaux.
- Le renforcement des synergies entre ses différents secteurs d'activité afin de favoriser l'ouverture et l'élargissement des compétences tout en consolidant le sentiment d'appartenance à l'association.
- Le développement de relations partenariales de proximité avec les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et les autres associations.

L'ORSAC inscrit son action dans une démarche citoyenne, persuadée que le monde associatif est un lieu privilégié pour l'exercice d'une démocratie participative et de proximité.